

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Une variété d'actions locales pour des résultats globaux



TABLES DES MATIÈRES

1.	EDITORIAL	3
2.	L'ENVIRONNEMENT DANS L'EST LAUSANNOIS : DE LA STRATÉGIE AUX MESURES CONCRÈTES	4
	Stratégie d'adaptation au réchauffement climatique pour l'Est lausannois	4
	Divers projets de renaturation sur le territoire du SDEL	6
	Réhabilitation de la station d'épuration intercommunale de Pully	8
3.	LA MOBILITÉ ACTIVE : DE LA PROMOTION AUX AMÉNAGEMENTS	9
	« Cyclomania », le défi cycliste	9
	Passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz	11
	Projets de réaménagement des routes cantonales de l'Est lausannois	13
4.	DES PLANIFICATIONS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES : DU PROJET DE TERRITOIRE AU PLAN D'AFFECTATION	15
	Démarche de concertation pour la révision du projet de territoire de l'Est lausannois	15
	Plan d'affectation « En Rueyres 2 » à Belmont-sur-Lausanne	16
	Révision partielle du plan d'affectation communal de Lutry - phase I	17
	Plan d'affectation « Côtes Saint-Maire » à Paudex en construction	18
	Aperçu de l'avancement des outils d'aménagement à Pully	19
5.	L'EST LAUSANNOIS SE DOTE DE NOUVEAUX OUTILS	22
	L'Est lausannois en 3D	22
	Outil de suivi des mesures du SDEL	23
6.	L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES DE DEMAIN	24
	Dépôt du PALM 2025 à la Confédération	24
	Mise en place d'un réseau régional de vélos en libre-service	25
7.	QU'EST-CE QUE LE SDEL ?	26
8.	QU'EST-CE QUE LE PALM ?	27
9.	L'ANNÉE 2025 EN UN COUP D'ŒIL	28

1. EDITORIAL



Gil Reichen
Président du COPIL Est et Syndic de la Ville de Pully

Le Comité de pilotage du Schéma directeur de l'Est lausannois a le plaisir de vous présenter son rapport d'activités 2025. La thématique environnementale, fil rouge des projets portés par le SDEL en 2024, a pris une forme plus concrète en 2025.

Tout d'abord, les communes de l'Est lausannois se sont dotées, tout en poursuivant le développement de projets comme les renaturations de cours d'eau, d'une stratégie intercommunale d'adaptation au réchauffement climatique.

Dans ce cadre, afin de favoriser l'usage des mobilités actives, le schéma directeur a porté des projets de promotion, tel le défi Cyclomania, ou de développement de projet comme la passerelle sur le viaduc de Rochettaz.

Enfin, dans l'optique de relever les nouveaux défis liés à la coordination de l'urbanisation, des mobilités et du paysage/environnement et de

renforcer la collaboration intercommunale, les communes ont porté ensemble leurs réflexions sur la mise à jour du projet de territoire de l'Est lausannois.

Vous pourrez découvrir plus en détails ces différents projets ainsi que le rapport de gestion dans les pages qui suivent. Le Comité de pilotage du SDEL vous souhaite une agréable lecture.

2. L'ENVIRONNEMENT DANS L'EST LAUSANNOIS : DE LA STRATÉGIE AUX MESURES CONCRÈTES

STRATÉGIE D'ADAPTATION AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE POUR L'EST LAUSANNOIS

En 2025, les communes de l'Est lausannois ont lancé une étude sur la Nature en ville. Elle permet d'appréhender l'adaptation au changement climatique à l'échelle de l'Est lausannois et de préserver la biodiversité en milieu urbain. Elle vise trois objectifs principaux et interdépendants : renforcer les îlots de fraîcheur, la biodiversité et la ville-éponge.

Le groupe de suivi de l'étude est composé du Bureau du SDEL, des quatre communes de l'Est lausannois, de la Direction générale de l'environnement (divisions biodiversité, eau et sols) ainsi que de Pro Natura. L'étude bénéficie d'un soutien financier du Canton, via les divisions biodiversité et eau, et de Pro Natura via la démarche « commune ouVerte ».

La première phase de l'étude consiste en un travail de diagnostic et d'identification des enjeux

sur les îlots de chaleur, l'infrastructure écologique et les eaux de pluie. Ce travail se traduit principalement à travers la réalisation des cartographies suivantes : îlots de chaleur, canopée, milieux naturels, vocations écologiques, aléa ruissellement, cadastre de la pleine terre, occupation du sol, etc. Le croisement de ces différentes cartographies a permis d'identifier les secteurs à enjeux en lien avec les projets communaux en cours et à venir.

La deuxième phase propose une stratégie et des objectifs sur ces thématiques à l'échelle de l'Est lausannois. Des objectifs globaux ont été définis pour l'indice de canopée, la désimperméabilisation des sols ainsi que pour l'infrastructure écologique. Des objectifs plus précis ont également été proposés pour les secteurs à enjeux.

Des recommandations ainsi que des mesures de sensibilisation seront proposées dans la troisième et dernière phase de l'étude, qui se terminera au début de l'année 2026. Cette étude permettra notamment d'identifier l'infrastructure écologique à l'échelle de l'Est lausannois, une donnée qui était à compléter selon le PALM 2025.

Par ailleurs, les communes du SDEL rejoindront en 2026 l'action « [1, 2, 3... Nature!](#) » lancée par la Ville de Lausanne en 2021 et qui depuis a été initiée par la plupart des communes de l'agglomération Lausanne-Morges. Cette première mesure de sensibilisation permettra à la population de l'Est lausannois de recenser la biodiversité en milieu urbain.

ÎLOT DE FRAICHEUR

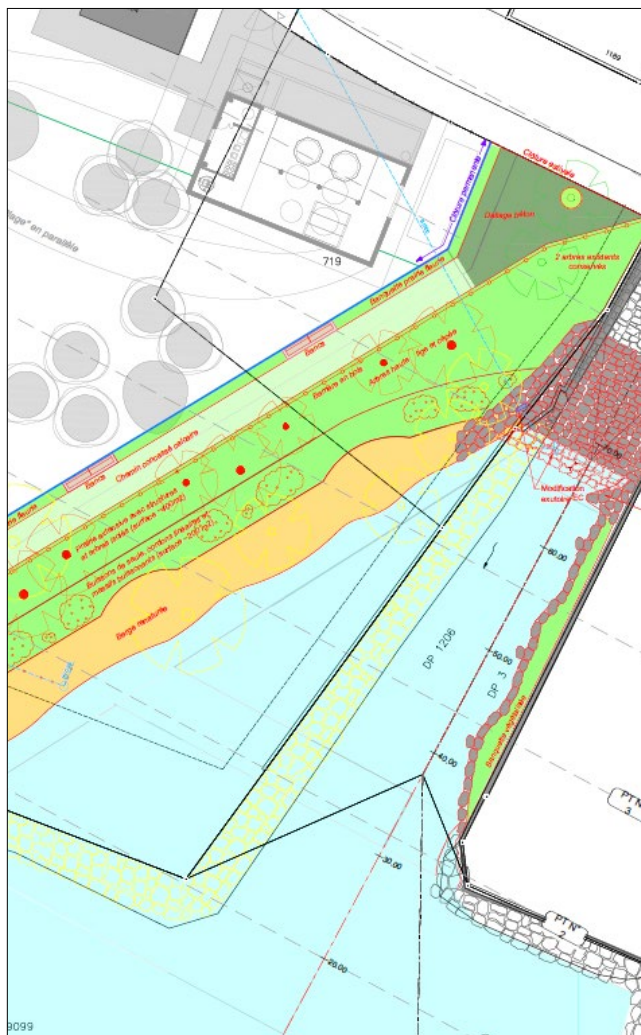


BIODIVERSITÉ



VILLE-ÉPONGE





source : Ville de Pully

DIVERS PROJETS DE RENATURATION SUR LE TERRITOIRE DU SDEL

La Paudèze - côté Pully

En 2024, à l'issue de l'étude de projet, la Municipalité de Pully a validé un scénario dans lequel la rénovation de la piscine et la renaturation de l'embouchure de la Paudèze sont développées conjointement, en raison de leur complémentarité.

En 2025, les efforts ont porté sur le renforcement de la coordination interservices, ainsi que sur l'approfondissement de certains aspects techniques en vue de la réalisation du projet. Un dialogue a également été engagé avec le comité à l'origine d'une pétition s'opposant au projet de renaturation.

Inscrite comme mesure environnementale dans le PALM 2025, la renaturation de la Paudèze sera mise à l'enquête, conjointement au projet de rénovation de la piscine « Pully-Plage ».

La Vuachère

En 2024, plusieurs variantes présentant des coûts, des impacts et des bénéfices différenciés avaient été élaborées puis évaluées pour renaturer l'embouchure de la Vuachère.

En 2025, les villes de Lausanne et Pully, en concertation avec le Canton, se sont accordées sur une variante, laquelle a fait l'objet d'études complémentaires. En 2026, il est prévu de poursuivre la planification de cette mesure d'environnement inscrite dans le PALM 2025 et de convenir d'un calendrier de réalisation.

La Lutrive

Dans le cadre des travaux d'assainissement des rives de la Lutrive, la Direction générale de l'environnement (DGE) a signalé à la Commune de Lutry des faiblesses du réseau face aux crues dans le secteur situé entre la route de Lavaux et le lac. Suite à cette observation, une étude a été engagée pour réduire le risque d'inondation. Le périmètre d'étude s'étend sur 330 m en aval de la route de Lavaux jusqu'au lac, incluant également la gestion du transport solide (tronc, rocher) en amont et la confluence avec le Léman.

Le but est de développer un projet d'aménagement de la Lutrive garantissant la protection contre les crues, avec une forte valeur environnementale et une intégration paysagère soignée, incluant les espaces publics liés au cours d'eau. Il s'agit d'un projet pluridisciplinaire où ces trois aspects sont étudiés en synergie dès la conception.

En 2024, le Canton a estimé la valeur des terrains privés devant être expropriés. La Commune a ensuite présenté aux propriétaires concernés les compensations financières proposées par le Canton. Le projet bénéficie de subventions à hauteur de 60 % du Canton et de 35 % de la Confédération. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a examiné le projet en vue de sa mise à l'enquête publique.

En 2025, le projet a été finalisé avec l'OFEV et la DGE. Également inscrite comme mesure d'environnement dans le PALM 2025, la renaturation de la Lutrive est désormais validée, et sa mise à l'enquête est prévue pour le premier trimestre 2026.



source : Commune de Lutry

RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE

Lancé il y a une vingtaine d'années, le développement du projet de réhabilitation de la STEP de Pully s'est poursuivi en 2025 à un rythme soutenu avec la finalisation de l'avant-projet de cet équipement intercommunal et le démarrage des études de projet, grâce aux crédits octroyés par les Conseils communaux de Pully, Belmont-sur-Lausanne et Paudex.

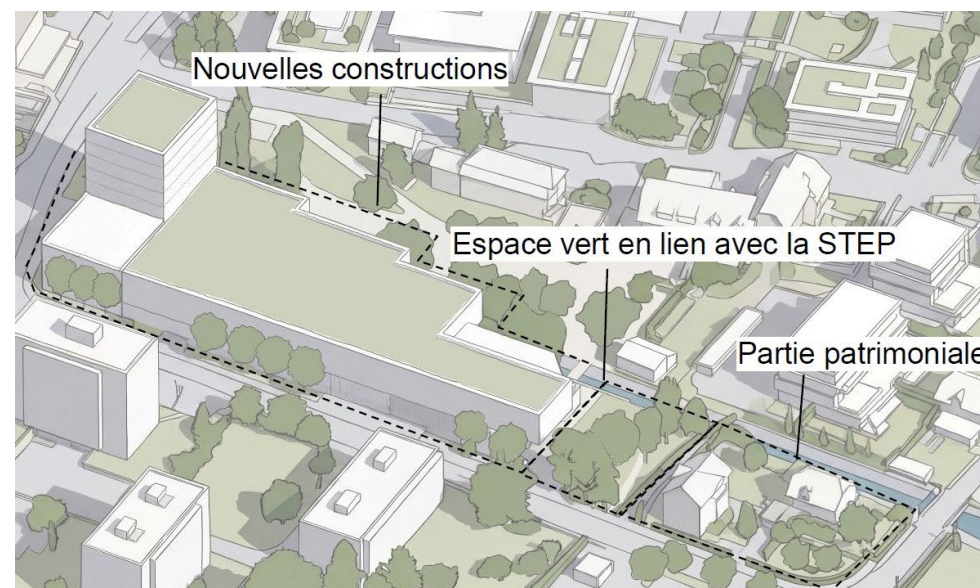
Inscrite comme mesure dans le PALM 2025, la réhabilitation de la STEP nécessite quelques travaux préparatoires, comme la création de la conduite de rejet au lac, qui permettra d'acheminer les eaux traitées de la STEP au large des rives et en profondeur. Les études de projet de cette conduite ont été lancées au début de l'année 2025 et se termineront en 2026 avec la mise à l'enquête de cet ouvrage.

Création de l'AGEEL

Le processus de création de l'Association intercommunale qui assurera la gouvernance de la future STEP s'est poursuivi, avec la validation des statuts de l'association, nommée Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois (AGEEL), par les trois Conseils Communaux. L'entrée en vigueur de l'AGEEL est prévue pour le premier semestre 2026.

Plan d'affectation « Les Gais-Cottages II »

L'élaboration du plan d'affectation « Les Gais-Cottages II », qui permettra l'implantation du nouvel ouvrage, a fait l'objet d'un examen préalable cantonal entre les mois de janvier et de juillet 2025. Une séance de clarification a été organisée avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) le 25 août 2025, puis le dossier a été finalisé en vue de son enquête publique planifiée au début de l'année 2026.



source : Ville de Pully

3. LA MOBILITÉ ACTIVE : DE LA PROMOTION AUX AMÉNAGEMENTS

« CYCLOMANIA », LE DÉFI CYCLISTE

En septembre 2025, les communes de l'Est lausannois ont participé pour la première fois au défi cycliste Cyclomania organisé par PRO VELO. Cette action, qui s'inscrit dans les mesures de l'image directrice des mobilités actives de l'Est lausannois validée en 2025, vise à promouvoir les mobilités actives au quotidien auprès de la population et à rassembler des données sur les pratiques des participant-es.

Le principe de ce défi est de parcourir le plus de kilomètres possible au cours du mois de septembre. Tous les trajets effectués sont comptabilisés via l'application Cyclomania et chaque déplacement permet de récolter des points, qui permettent, à leur tour, de gagner des prix.

Pour sa première édition, le défi Est lausannois a rassemblé environ 170 participant-es qui ont parcouru 21'000 km. Les données journalières

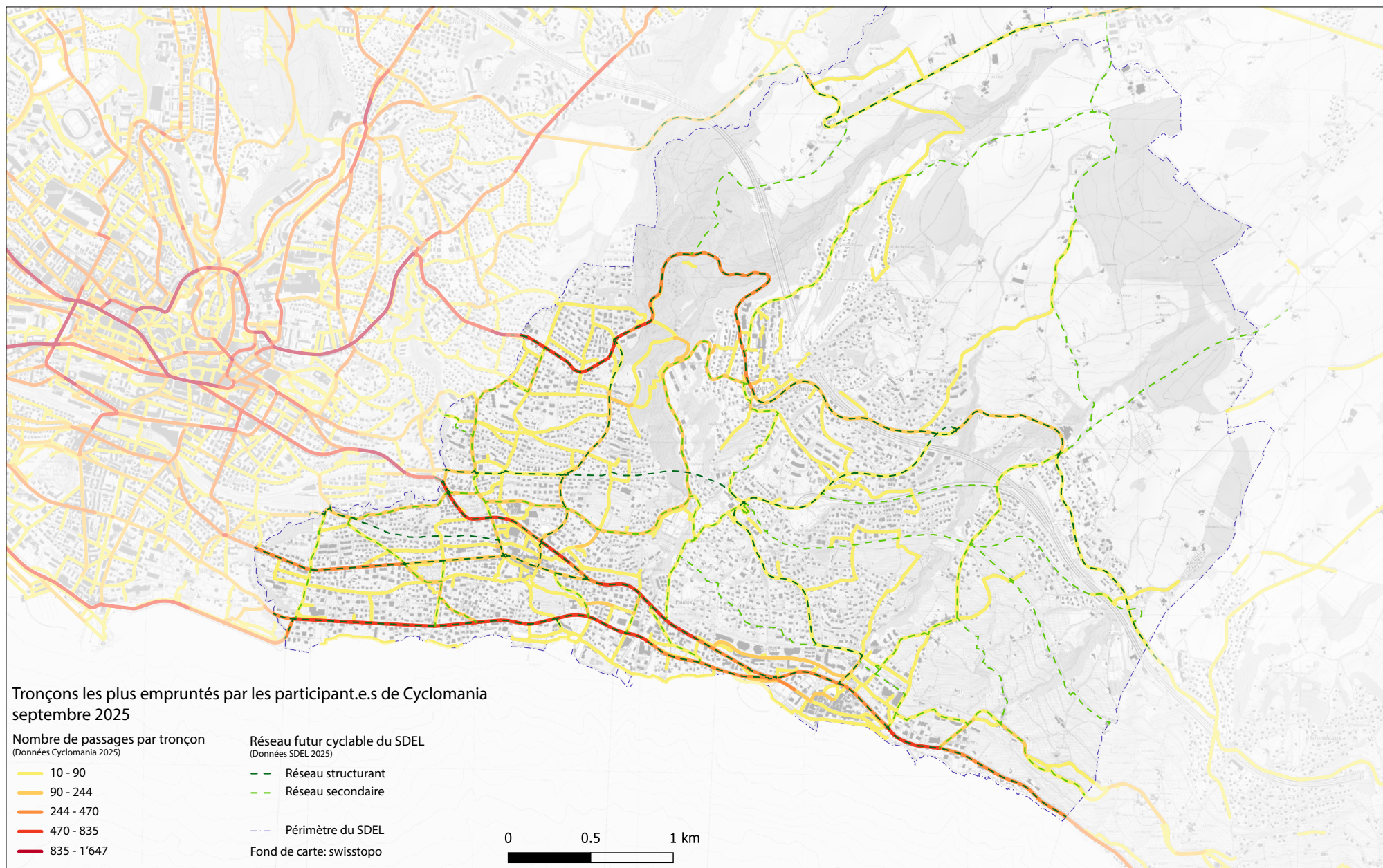
et mensuelles suggèrent une pratique plutôt pendulaire. En effet, les déplacements sont plus nombreux en semaine que le week-end et on observe deux pics journaliers, le matin et le soir.

Les données cartographiques mettent en évidence les tronçons les plus empruntés au cours du mois de septembre. Elles illustrent des tendances générales sur les trajets effectués.

Trois liaisons est-ouest ressortent : le Boulevard de la Forêt entre Pully et Belmont, la route de Lavaux (RC780) jusqu'à Lutry et la route du Lac (RC777) jusqu'à Lutry ; il s'agit de trois axes routiers majeurs de l'Est lausannois. Les liaisons nord-sud sont également empruntées par les participant-es, bien qu'un peu moins que les liaisons horizontales.

Les parcours effectués lors de l'action Cyclomania correspondent généralement à la **carte du réseau futur cyclable**, réalisée dans le cadre de l'image directrice des mobilités actives, à l'exception bien entendu des tronçons qui ne sont pas encore aménagés pour les cyclistes (par exemple, la passerelle de Rochettaz et le chemin du Coteau à Pully).

Cette première participation au défi, plutôt encourageante, pourrait éventuellement être réitérée à l'échelle de l'agglomération, comme le suggère le sondage auquel un certain nombre de participant-es ont bien voulu répondre.



PASSERELLE DE MOBILITÉ DOUCE SUR LE VIADUC CFF DE ROCHETTAZ

La passerelle de mobilité douce sur le viaduc CFF de Rochettaz est un projet inscrit dans de nombreuses planifications du SDEL. Elle figure notamment dans le réseau cyclable structurant de l'Est lausannois et d'agglomération. Il fait également l'objet d'une demande de cofinancement auprès de la Confédération dans le cadre du PALM 2025.

Cette liaison offre aux piéton·nes et aux cyclistes un itinéraire direct, sécurisé et confortable, reliant des quartiers aujourd'hui dissociés par la topographie et l'infrastructure ferroviaire. La passerelle permet de franchir la Paudèze à niveau – véritable barrière naturelle du territoire – et de concrétiser un projet de continuité cyclable et piétonne qui traverse la totalité de l'agglomération jusqu'à Morges. Egalement, l'accessibilité sera renforcée aux deux interfaces de La Conversion et de Pully Nord permettant à

de nouvelles usagères et usagers d'accéder aux trains et aux bus de part et d'autre du vallon.

À la suite de l'étude de faisabilité (réalisée en 2022) et de l'étude d'optimisation des variantes existantes et d'accompagnement au choix d'une variante (réalisée en 2024), les Municipalités partenaires se sont prononcées favorablement pour la réalisation d'une passerelle en acier du côté Nord des voies de chemins de fer.

Cette décision a permis aux communes de déterminer la suite du projet à réaliser dans un calendrier serré tout en se coordonnant avec les CFF. En effet, la passerelle doit être construite en synergie avec la réfection du viaduc afin de bénéficier de la coupure de la ligne ferroviaire de juin à décembre 2028.

La passerelle de Rochettaz est un symbole fort de la collaboration intercommunale. Elle matérialise la volonté partagée d'agir ensemble pour des mobilités plus durables, une qualité de vie renforcée et une planification territoriale cohérente. L'ouvrage incarne une vision intercommunale qui dépasse les frontières administratives et renforce l'identité d'un territoire uni par un même bassin de vie, faisant de cette infrastructure non seulement un lien physique, mais aussi un geste fédérateur.



source : SDEL

PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES CANTONALES DE L'EST LAUSANNOIS

Réaménagement de l'avenue de Lavaux à Pully

Développé sur une décennie, le Projet partiel 8 (PP8), inscrit dans le PALM 2012, a été rejeté fin 2024 par le Conseil communal principalement en raison de ses coûts. Suite à cet abandon, une étude préliminaire a redéfini les objectifs de mobilité de l'axe, actualisé le diagnostic de fonctionnement et identifié des optimisations réalisables à court terme. Une analyse complémentaire à cette démarche souligne les lacunes en matière de sécurité routière.

Bien que le projet initial ait été écarté, le réaménagement de l'avenue de Lavaux poursuit des ambitions similaires, mais rationalisées pour une réalisation optimisée :

- rééquilibrer l'offre entre les modes de transport ;
- sécuriser les déplacements multimodaux ;

- valoriser l'attractivité et l'accessibilité des espaces publics ;
- harmoniser l'identité visuelle et spatiale des lieux.

Validé par la Municipalité de Pully le 10 décembre 2025, le projet sera soumis à l'enquête publique pour les secteurs Tirage-Montillier, Octogone-Clergère-Roches, Samson Reymondin et Damataire en janvier 2026.



source : SDEL

Amélioration de l'itinéraire cyclable le long de la route cantonale RC 777 à Pully

L'étude menée en 2022 dans le but d'améliorer les conditions de traversée de la route du Lac par les cyclistes avait abouti à une première mesure de sécurisation impliquant la suppression du stationnement situé à cheval entre le trottoir et la route. Les décisions de signalisation y relatives avaient été publiées en été 2022 et un recours avait été déposé à leur encontre.

Un accord a pu être trouvé entre les recourant-es et la Municipalité dans le courant de l'année 2024 et a permis de clôturer la procédure en cours auprès du Tribunal cantonal. Les travaux de marquage ont ainsi été réalisés à l'automne 2025.

Réfection des routes cantonales de la Petite Corniche, d'Ouchy et de Lavaux à Lutry

Inscrite dans le PALM 2025 comme mesure infrastructurelle à réaliser entre 2028 et 2032, le projet de réaménagement des routes cantonales de Lutry (RC 768, RC 780, RC 777) fait l'objet d'une demande de cofinancement fédéral.

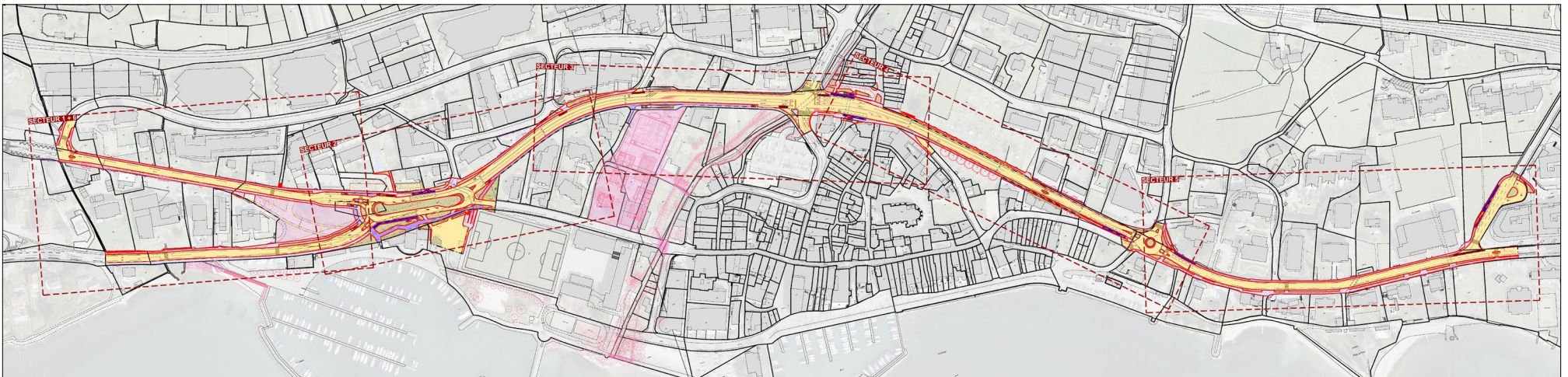
Après avoir finalisé l'avant-projet en 2024, un appel d'offres a été publié le 15 mai 2025 pour sélectionner une association d'ingénieurs plu-

ridisciplinaire. La Commune de Lutry a reçu six offres. Après une phase de clarification, l'adjudication a été attribuée à un groupement de bureaux de la région lausannoise.

Suite à cette décision, le Conseil communal (CC) a approuvé, lors de sa séance du 27 octobre 2025, un crédit d'étude de CHF 1'430'000. Les études débuteront le 1^{er} janvier 2026.

Avec pour objectif une mise en service à fin 2031, les principaux jalons à venir sont les suivants :

Déc. 2026	Finalisation du projet d'ouvrage
Jan. 2027	Envoi du dossier à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) pour examen préalable
Juil. 2027	Mise à l'enquête publique
Nov. 2027	Appel d'offres entreprises de construction
Mars 2028	Obtention crédit de construction par le CC
Juil. 2028	Début des travaux



source : Commune de Lutry

4. DES PLANIFICATIONS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES : DU PROJET DE TERRITOIRE AU PLAN D'AFFECTATION

DÉMARCHE DE CONCERTATION POUR LA RÉVISION DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'EST LAUSANNOIS

Le projet de territoire de l'Est lausannois, datant de 2011, se concentre principalement sur les thématiques de la mobilité et de l'urbanisation. Le Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) réfléchit à l'opportunité de mettre à jour son projet de territoire intercommunal. Au vu de la portée de ce type d'instrument-clé, le Comité de pilotage (COFIL) du SDEL a prévu un budget en 2025 pour mener un processus de concertation dans le but de réfléchir à la révision du projet de territoire avec les acteurs concernés (représentant-es politiques et techniques du SDEL, représentant-es du Canton).

En automne 2025, après un retour d'expériences des communes sur ces quinze dernières années de collaboration intercommunale, un premier atelier a permis d'initier la réflexion sur les thématiques à traiter dans le projet de territoire et sur les enjeux qui y sont liés.

Le deuxième atelier a permis d'approfondir les thématiques (développement des enjeux, éléments manquants) avant de réfléchir à de futurs projets fédérateurs dans l'Est lausannois.

Ces deux ateliers ont permis de démontrer la pertinence de la révision du projet de territoire tant pour les représentant-es politiques que techniques des communes de l'Est lausannois. Le mandat de révision du projet de territoire devrait être lancé dans le courant de l'année 2026.



un des groupes de travail en action, source : SDEL

PLAN D'AFFECTATION « EN RUEYRES 2 » À BELMONT-SUR-LAUSANNE

Depuis 2022, la Commune de Belmont-sur-Lausanne travaille sur un nouveau plan d'affectation concernant des parcelles situées à environ 300 m de la gare de la Conversion. Autrefois réservées pour la bretelle autoroutière de la Perraudettaz (non construite), ces parcelles appartenaient à la Confédération. Elles ont été échangées avec des terrains en faveur de l'agrandissement de la gare de Lausanne et sont devenues propriétés du Canton de Vaud.

En collaboration avec la Commune de Belmont-sur-Lausanne, les mandataires du Canton ont engagé les travaux pour le plan d'affectation « En Rueyres 2 » et le retour de l'examen préliminaire a eu lieu en juin 2022. En 2023, un concours a permis de désigner un projet, élu à l'unanimité du jury. S'en sont suivies des études et rencontres pour élaborer et rédiger les documents nécessaires à l'examen préalable, dont le retour par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) a eu lieu fin décembre 2025.

Inscrit comme mesure d'urbanisation dans le PALM 2025, le plan d'affectation sera soumis à l'enquête publique au cours du 1^{er} semestre 2026.



RÉVISION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL DE LUTRY - PHASE 1

La Commune de Lutry a entamé la révision partielle de son Plan d'affectation communal (PACom I) sur les secteurs hors du périmètre compact du PALM ainsi que les secteurs inclus dans le plan de protection de Lavaux.

Une première mise à l'enquête publique du dossier s'était déroulée du 16 novembre au 15 décembre 2022. À l'issue de celle-ci, une séance s'était tenue en 2023 avec Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'État et Conseillère d'État en charge du Département des finances, du territoire et du sport (DITS), afin de débattre des principaux sujets d'opposition. Suite aux assouplissements obtenus, un examen préalable complémentaire était intervenu en 2024.

À l'issue de cet examen préalable complémentaire, différentes rencontres ont eu lieu – durant

le premier trimestre 2025 – avec les quelques services cantonaux qui demandaient encore des ajustements au dossier. Le 5 mai, le PACom I a été soumis une nouvelle fois à l'État pour examen préalable complémentaire II.

Le 16 septembre 2025, la Municipalité de Lutry recevait le rapport d'examen préalable complémentaire II. Sur cette base, le dossier a pu être finalisé et mis à l'enquête publique complémentaire du 14 novembre au 13 décembre 2025, suscitant 29 oppositions.

Le traitement du dossier s'est poursuivi en fin d'année avec l'organisation des séances de conciliation. Le dossier sera soumis au Conseil communal de Lutry dans le courant du premier semestre 2026 pour adoption et propositions de réponse aux opposant-es.



source : Jean-Michel Zellweger

PLAN D'AFFECTATION « CÔTES SAINT-MAIRE » À PAUDEX EN CONSTRUCTION

Entré en vigueur en mai 2011 et inscrit comme mesure d'urbanisation dans le PALM 2016, le plan d'affectation des Côtes Saint-Maire se réveille après plusieurs années de dormance.

Des propriétaires historiques ont vendu leurs parcelles à des promoteurs et les projets se développent. Au nord de la route du Simplon, trois immeubles devraient voir le jour ces prochaines années. Deux seront construits par un promoteur privé et comporteront des appartements en PPE, avec un front de rue destiné à des activités commerciales.

Un troisième immeuble sera construit par la Commune de Paudex, avec des logements à loyer abordable destinés à la location. Un front de rue pourra aussi accueillir des activités commerciales ainsi que, probablement, un centre d'accueil temporaire pour personnes âgées.

La réalisation de ces trois immeubles permettra la création de 75 appartements de tailles diverses, entre 1 et 4 pièces, répartis entre les 3 immeubles avec des espaces extérieurs agréables et soignés offrant une bonne qualité de vie dans le quartier.

La réalisation des deux premiers immeubles est prévue pour l'été 2028. Le bâtiment communal, quant à lui, pourrait être disponible en 2029. A terme, un quatrième immeuble, en direction de Lutry pourrait venir compléter ce quartier.



source : Commune de Paudex

APERÇU DE L'AVANCEMENT DES OUTILS D'AMÉNAGEMENT À PULLY

Plan directeur communal

Sur la base des études menées avec un groupement de mandataires durant l'année 2024, complétées par les différents ateliers organisés avec la population, les écoles, les commissions d'urbanisme, les services de la ville et la Municipalité, une première version de travail du Plan directeur communal de Pully (PDCom) a été réalisée et soumise à une consultation interne au premier trimestre 2025.

Le document a ensuite fait l'objet d'un important travail de réorganisation, de réécriture et de compléments tout au long de l'année pour produire une version consolidée du PDCom en vue de sa validation par la Municipalité. Son envoi à l'examen préalable cantonal est prévu au mois de mars 2026.



Plan d'affectation communal

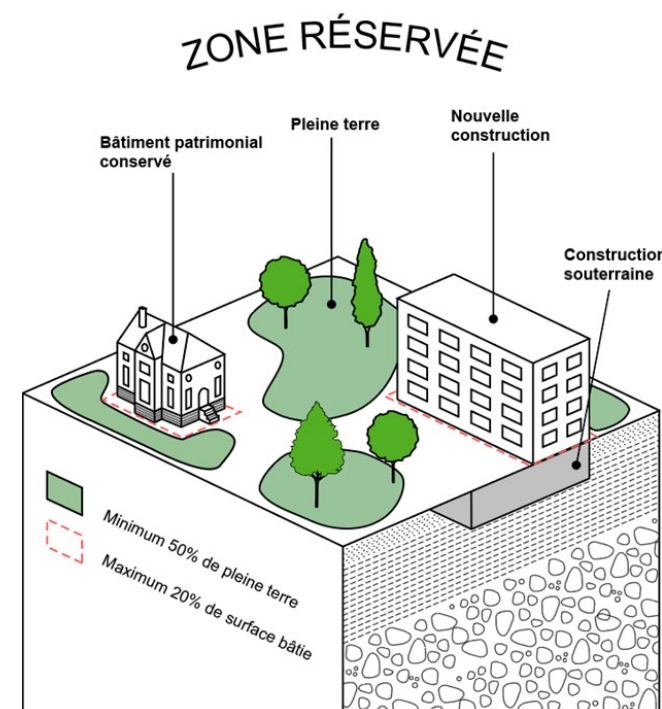
Le travail de révision du Plan d'affectation communal (PACom) de Pully se poursuit. Débutée à l'automne 2024, la phase d'avant-projet a continué durant l'année avec, notamment, la finalisation du relevé des lisières forestières sur l'ensemble du territoire communal et l'élaboration d'une première ébauche de plan des zones d'affectation et de règlement.

Ce travail sera affiné durant l'année 2026 pour parvenir à un avant-projet de plan et de règlement consolidé. Dans ce cadre, un important volet sera dédié à l'affectation des parcelles communales.

Zone réservée communale

En attendant la fin des travaux de révision du PACom de Pully, lesquels prendront encore plusieurs années, la Municipalité a décidé de mettre en place une zone réservée communale pour limiter la constructibilité des terrains à bâtir, jusqu'à la mise en vigueur du nouveau PACom.

Le dossier a été finalisé puis déposé à l'enquête publique au premier semestre 2025. Il a suscité 8 oppositions. Des séances de conciliation se sont tenues durant les mois d'août et de septembre. Soumise au Conseil communal de Pully, la zone réservée a été adoptée le 19 novembre 2025. Son envoi au Département des finances, du territoire et du sport (DFTS) pour approbation est prévu au premier semestre 2026.



source : Ville de Pully



Plan d'affectation « Claire-Fontaine II »

Le secteur « Claire-Fontaine » fait l'objet de réflexions urbanistiques depuis plusieurs années. Après avoir franchi les premières étapes de la procédure, le plan d'affectation « Claire-Fontaine II », soumis pour adoption au Conseil communal de Pully, en même temps que le projet de requalification du pont de la Panchaude et ses abords, a été refusé lors de la séance du Conseil communal du 4 juin 2025. Convaincue du potentiel de ce secteur stratégique du centre-ville inscrit comme mesure d'urbanisation dans le PALM 2025, la Municipalité demeure néanmoins résolue à poursuivre les réflexions en partenariat avec le propriétaire.



Plan d'affectation « Clergère-Gare »

En mai 2024, le Conseil communal de Pully avait adopté avec plusieurs amendements le plan d'affectation « Clergère-Gare », inscrit comme mesure d'urbanisation au PALM 2025. Ces derniers, conformément à la loi, ont fait l'objet d'un examen préalable complémentaire du Canton puis d'une mise à l'enquête entre le 26 février et le 27 mars 2025. Une seule opposition a été déposée à leur encontre.

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil communal a décidé de la lever lors de sa séance du 8 octobre 2025. L'envoi du dossier au Canton pour approbation est prévu au premier semestre 2026.

source : Ville de Pully

5. L'EST LAUSANNOIS SE DOTE DE NOUVEAUX OUTILS

L'EST LAUSANNOIS EN 3D

En 2025, les communes de l'Est lausannois se sont accordées pour se doter d'un nouvel outil de visualisation du territoire de haute précision. Cette modélisation 3D est accessible via une plateforme en ligne.

La plateforme comprend plusieurs fonctionnalités, comme par exemple :

- calcul des hauteurs et des distances,
- aperçu des ombres,
- vue piétonne,
- intégration des volumes de futurs projets dans leur environnement.

Cet outil s'adresse non seulement aux collectivités publiques mais également aux professionnel·les de l'aménagement du territoire ainsi qu'à la population. Utilisé dans plusieurs communes vaudoises, il est rapidement devenu un outil de travail du quotidien pour les différents services.

La plateforme de l'Est lausannois possède actuellement un système hybride, comportant à la fois des orthophotos et les modélisations 3D existantes sur une partie du territoire des communes de Pully et Lutry. Elle pourra être complétée au fur et à mesure par des modélisations 3D.

En 2026, il est prévu d'effectuer des vols au-dessus des communes de Belmont-sur-Lausanne, Paudex et Pully. Pour le moment, Lutry conserve la modélisation de son bourg qu'elle a déjà réalisée.



source : Uzufly

OUTIL DE SUIVI DES MESURES DU SDEL

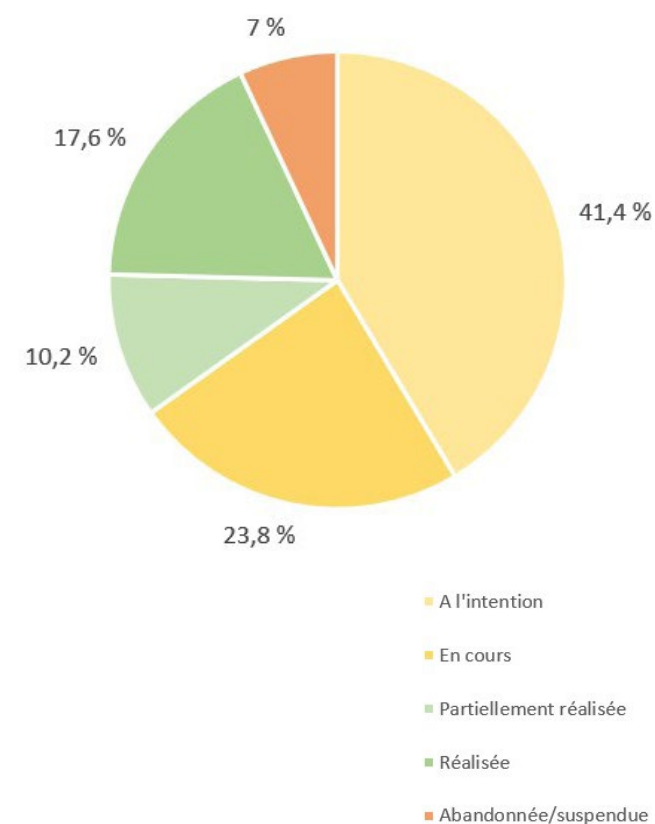
Dans le cadre des réflexions autour de la révision du projet de territoire de l'Est lausannois, un monitoring des mesures issues des études du SDEL a été réalisé dans le but d'avoir une vision globale de toutes les mesures existantes et de connaître leur état de réalisation.

Le monitoring concerne les études suivantes :

- Rapport technique : Mobilité et urbanisme, 2011
- Chantier 1 : Image directrice des transports publics de l'Est lausannois, 2020
- Chantier 3 : Image directrice des mobilités actives, 2025
- Chantier 5 : Concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives, 2023
- Chantier 6 : Stratégie de développement du secteur Corsy-La Conversion, 2020
- Complément au Schéma directeur : Etude stratégique d'évolution du paysage de l'Est lausannois, 2016

Sur toutes les mesures issues des études du SDEL, la moitié des mesures est « à l'intention » (41,4%) ou « abandonnée/suspendue » (7%), et l'autre moitié est soit « en cours » (23,8%), « partiellement réalisées » (10,2%), ou « réalisées » (17,6%). Le fait qu'un quart des mesures soit réalisées s'explique notamment par le fait que certaines études, comme l'image directrice des mobilités actives ou encore le concept d'aménagement intercommunal du secteur des rives, sont récentes.

Ce monitoring des mesures sera utile dans le cadre de la discussion des budgets annuels du SDEL et permettra de renforcer la mise en œuvre à l'échelle intercommunale.



6. L'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES DE DEMAIN

DÉPÔT DU PALM 2025 AUPRÈS LA CONFÉDÉRATION



source : SDEL

Après avoir été signé par le Canton, les schémas directeurs et les associations régionales, le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération (PALM 2025) est déposé auprès de la Confédération pour évaluation en mars 2025.

Composé de 7 volumes, le rapport du PALM 2025 définit la stratégie de développement de l'agglomération Lausanne-Morges à l'horizon 2040. L'évaluation de cet important projet par la Confédération a eu lieu tout au long de l'année 2025 ainsi qu'une partie de 2026. L'analyse porte en particulier sur les 89 mesures de mobilité prétendant à un cofinancement fédéral pour la période de réalisation 2028-2032.



vélos en libre service, source : Lime

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU RÉGIONAL DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE

En 2025, le SDEL a participé à la mise en place d'un réseau régional de vélos en libre-service afin de favoriser la mobilité active dans l'agglomération Lausanne-Morges.

Pour ce faire, 27 communes, dont les 26 du PALM, ainsi que l'UNIL et l'EPFL ont formé un consortium. Un groupe de travail a également été créé avec la Ville de Lausanne, Lausanne Région, Région Morges, les schémas directeurs (SDEL, SDOL et SDNL) et les hautes écoles. Il était en charge de la préparation de l'appel d'offres durant le printemps et l'été 2025, et de l'évaluation des offres durant l'automne 2025.

Une mise en service progressive est prévue pour le printemps 2026. Le réseau comptera environ 900 vélos électriques répartis de manière équitable entre les partenaires. Tout le processus d'inscription et de location des vélos se fera via

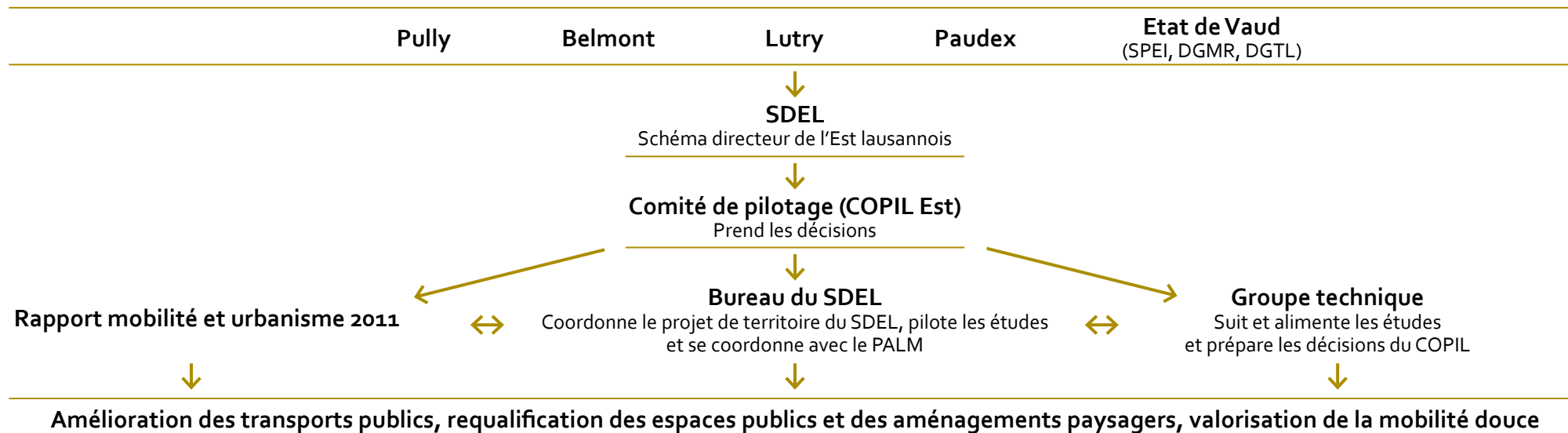
une application mobile. Cette dernière permettra également de visualiser les arceaux ou emplacements prédéfinis pour louer ou déposer un vélo.

Le prestataire choisi pour une durée de 5 ans est une entreprise américaine, qui opère déjà dans plusieurs villes suisses dont Zurich et Bâle.

7. QU'EST-CE QUE LE SDEL?

Le Schéma directeur de l'Est lausannois est une structure de collaboration intercommunale. Le territoire de l'Est lausannois est l'un des cinq secteurs du PALM, le projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Le SDEL regroupe des politiques, des urbanistes, des géographes, des architectes, ou encore des ingénieur-es. Ensemble, ces professionnel-les du territoire imaginent l'avenir de l'Est lausannois.



2007

Pour s'accorder sur une vision globale et coordonner leurs développements, les quatre communes s'unissent et créent le SDEL en 2007. Le Bureau du SDEL ouvre en 2010.

2011

Le SDEL publie le rapport « Mobilité et urbanisme ». Ce document fondateur pose un diagnostic de la situation actuelle, définit un concept de mobilité et d'urbanisme, et identifie les stratégies et les projets à mettre en œuvre. En bref, c'est le projet de territoire de l'Est lausannois.

Le SDEL se compose de trois groupes, qui interviennent chacun à leur niveau. De leur collaboration naissent des stratégies et des projets de développement intercommunaux.

8. QU'EST-CE QUE LE PALM ?

Le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) vise à coordonner le développement urbain avec la mobilité, le paysage et l'environnement sur tout le territoire de l'agglomération. Il rassemble le SDEL et ses cousins des quatre coins du territoire : le SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois), le SDNL (Schéma directeur du Nord lausannois), le SDCL (Schéma directeur Centre Lausanne) et le SDRM (Schéma directeur de la région morgienne). Ensemble, ils déclinent les orientations stratégiques établies par le projet d'agglomération global, assurant ainsi la cohérence du développement de toute la région.

Le PALM en chiffres :

66 km²

de territoire

26 communes

regroupées en 5 schémas directeurs



source : Jean-Michel Zellweger

9. L'ANNÉE 2025 EN UN COUP D'ŒIL

Est lausannois

35'767

habitant·es à Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully
(31.12.2025, StatVD)

11

lignes de bus

5

gares CFF

46

km d'itinéraires pédestres inaugurés en 2020

72%

des trajets se font en voiture dans l'agglomération Lausanne-Morges
(Microrecensement mobilité et transports, ARE, 2021*)

Le SDEL s'est fixé comme objectif d'abaisser la part modale des transports individuels motorisés (TIM) à **40%** d'ici 2050
(Image directrice des mobilités actives, SDEL, 2025)

* année COVID

Le SDEL

2025 est l'année :

- du dépôt à la Confédération du PALM 2025 ;
- de la mise en place d'un réseau régional de vélos en libre-service ;
- du lancement des réflexions sur le projet de territoire de l'Est lausannois ;
- du démarrage de l'étude « Nature en ville » ;
- du processus de création de l'AGEEL (Association intercommunale pour la Gestion des Eaux de l'Est Lausannois) ;
- de l'adoption de la mesure d'urbanisation du PA «Clergère-Gare» à Pully.

52'700'000 CHF

montant total des mesures de mobilité inscrites par les communes du SDEL dans le PALM 2025 pour lesquelles une demande de cofinancement fédéral (30 à 50%) a été déposée

2,7

postes de travail au sein du Bureau du SDEL

20

profils collaborent aux projets du SDEL et y apportent leur expertise – politiques, urbanistes, ingénieur·es, architectes, paysagistes, économistes, chargé·es de communication, technicien·nes, personnel administratif, etc.

Rapport de gestion Comptabilité du SDEL

Fonctionnement du Bureau du SDEL

	Comptes 2024	Comptes 2025
Communes	Fr. 324'288.00	Fr. 327'429.00
Canton	Fr. 114'120.00	Fr. 120'206.00
Remboursements	-	Fr. 236.00
Total	Fr. 438'508.00	Fr. 447'871.00

Chantiers d'études

	Comptes 2024	Comptes 2025
Communes	Fr. 76'311.00	Fr. 52'864.00
Canton	Fr. 11'006.50	Fr. 40'816.00
Total	Fr. 87'317.50	Fr. 93'680.00

Ressources humaines (Bureau technique)

Années ETP (équivalent temps plein)

2013	1.2
2014	1.2
2015	1.2
2016	1.6
2017	1.9
2018	2.0
2019	1.9
2020	1.8
2021	2
2022	1.5
2023	2.4
2024	2.7
2025	2.7
2026	2.7 (prévision)

Contribution à la rédaction

Vincent Chardonens, adjoint au chef de service, Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Ville de Pully

Cindy Freudenthaler, responsable mobilité, Direction des travaux et des services industriels
Ville de Pully

Loïc Lair, chef de service, Travaux et Domaines
Commune de Lutry

Catherine Schiesser, conseillère municipale
Commune de Belmont-sur-Lausanne

Jean-François Spring, conseiller municipal
Commune de Paudex

Caroline Valeiras, cheffe de service, Aménagement du territoire et bâtiments
Commune de Lutry

Bureau du Schéma directeur de l'Est lausannois

